



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 février 2024 — N° 99

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 32 du Règlement, Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner la tenue du match en rose des 3 L au profit de la Fondation du cancer du sein.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du déclenchement de la grève de l'amiante.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner les activités tenues dans le cadre de la Saint-Valentin dans la circonscription de Masson.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Dre Chantal Simard.

14 février 2024

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des femmes et des filles de science.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le succès du programme Initiation sport-réussite éducative.

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Solidarité Mercier-Est.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Chagnon.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la coordination des actions en matière d'itinérance à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 275^e anniversaire de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

14 février 2024

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Les Comptes de la santé 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.
(Dépôt n° 1348-20240214)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 85 concernant la rétention du personnel dans les domaines de la santé et de l'éducation au Nunavik, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 décembre 2023 par M. Morin (Acadie).

(Dépôt n° 1349-20240214)

Mme la présidente dépose :

Le rapport du Commissaire à la langue française intitulé *Immigration temporaire : choisir le français*.

(Dépôt n° 1350-20240214)

14 février 2024

Dépôts de pétitions

Mme Caron (La Pinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 515 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise sur pied d'une navette entre Brossard et l'arrêt Robert-Bourassa à Montréal comme mesure de mitigation au Réseau express métropolitain.
(Dépôt n° 1351-20240214)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires pour obtenir l'accès intégral, sans caviardage et dans le respect des privilèges reconnus en droit, au chapitre 3 du tome 2 du rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, portant sur les manœuvres d'octroi des contrats par l'administration du maire Vaillancourt à Laval.

La motion est adoptée.

M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), présente une motion concernant la défense et la promotion du français; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

14 février 2024

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le financement des banques alimentaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Labrie (Sherbrooke) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la mobilisation des citoyens concernant les impacts du transport ferroviaire croissant;

QU'elle reconnaisse que le bruit du transport ferroviaire, spécifiquement celui des sifflets aux passages à niveau, a un impact sur la santé des personnes résidant près des rails;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de revoir la réglementation quant à l'utilisation des sifflets à l'approche des passages à niveau, afin d'améliorer la quiétude des citoyens, en particulier la nuit.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 202 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique;

14 février 2024

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs.

—
Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira en séance publique afin de poursuivre l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale.

Puis, il donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la création d'un comité conseil jeunesse permanent sur le climat à l'Assemblée nationale, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la tenue d'une enquête du BAPE avant l'implantation de l'usine de batteries Northvolt.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants, soit maintenant adopté.

14 février 2024

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, est ajourné au nom de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement
caquiste de favoriser la sécurité routière au Québec en mettant en
place des sanctions administratives dès l'atteinte d'un taux
d'alcoolémie de 0,05 %.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 36 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

14 février 2024

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Derraji, leader de l'opposition officielle, est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 37 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 37 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, propose que le principe du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom M. Derraji, leader de l'opposition officielle.

À 18 h 30, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 15 février 2024, à 9 h 40.

14 février 2024

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 14 février 2024, à 11 h 35, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 204 Loi concernant la Ville de Longueuil

La Présidente

NATHALIE ROY

14 février 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 202)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	